

# Crelan Fund EconoStocks

Compartiment de la sicav belge Crelan Fund,  
activement géré par Econopolis Wealth Management NV

La société de gestion est Luxcellence Management Company S.A.

REPORTING 30/06/2022

## CARACTÉRISTIQUE

**Code ISIN:** BE6257959047 (Distribution)

**Forme juridique:** Compartiment de la sicav autogérée Crelan Fund de droit Belge

**Devise** EUR

**Investissement minimum:** 1 part

**Horizon d'investissement<sup>(1)</sup>:** 5 ans

**Indicateur de référence:** Le fonds n'a pas d'indicateur de référence

**Frais d'entrée:** Maximum de 2,50% chez Crelan (négociable)

**Frais de sortie:** 0,00% chez Crelan

## VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

**Valeur de départ:** 100 EUR le 03/12/2013

**Valeur actuel** 135,57 EUR le 30/06/2022

La volatilité de la valeur liquidative peut être élevée en raison de la composition du portefeuille. La volatilité est la fluctuation possible du prix d'un instrument financier dans son intégralité. Plus la volatilité est élevée, plus le risque encouru par l'investisseur est élevé.

## OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'objectif du compartiment est de viser une croissance du capital à long terme en investissant dans des actions de sociétés sans limite géographique et dans des titres qui donnent accès au capital de ces sociétés. Afin d'atteindre cet objectif, le compartiment investit principalement dans un portefeuille constitué d'actions de sociétés et diversifié d'un point de vue géographique et sectoriel, tant dans des sociétés qui sont actives sur les marchés développés (Europe, États-Unis et Japon) que dans des sociétés actives sur les marchés émergents. Parmi les sociétés sélectionnées, au moins 80 % sera investi dans des sociétés qui répondent aux tendances à long terme, en particulier : l'agriculture et

l'alimentation, l'énergie, les matières premières, les TIC (technologies de l'information et des communications) et les activités qui répondent à la croissance, au vieillissement et à l'urbanisation de la population mondiale.

Le compartiment peut également investir, dans une moindre mesure, dans des instruments monétaires, des parts d'organismes de placement collectif, des instruments dérivés, des dépôts et des liquidités.

Le compartiment n'investira pas dans des actions de sociétés qui, sur la base des directives d'investissement éthiques du Fonds de pension du gouvernement norvégien, sont exclues de l'univers de l'investissement.

Ce compartiment s'adresse à un investisseur ayant un horizon d'investissement d'au moins 5 ans.

## Graphique: Évolution de la VNI: Valeur de base = 100 (03/12/2013; frais et taxes non inclus)

Les chiffres du passé ne sont pas un indicateur fiable pour les chiffres futurs. Source: Econopolis, Crelan



(1) Horizon d'investissement: La période pendant l'investisseur souhaite obtenir un certain résultat d'investissement en fonction d'un certain risque. C'est donc aussi la période pendant l'investisseur voudrait investir son argent.

# Crelan Fund EconoStocks

Compartiment de la sicav belge Crelan Fund,  
activement géré par Econopolis Wealth Management NV

La société de gestion est Luxcellence Management Company S.A.

REPORTING 30/06/2022

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT: ÉCHELLE DE RISQUE SELON L'INFORMATION CLÉ POUR L'INVESTISSEUR

À risque plus faible,

À risque plus élevé,

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du compartiment sur une période de 5 ans. Le but est d'aider l'investisseur à comprendre quelles incertitudes quant aux pertes et bénéfices peuvent influencer son investissement.

La catégorie de risque correspond à un potentiel élevé de gain et/ou de perte de la valeur du portefeuille, qui s'explique par son investissement dans des actions de sociétés sans limitation géographique ou sectorielle.

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur profil de risque du compartiment.

La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le compartiment n'offre pas de protection du capital.

Risques qui ne sont pas suffisamment pris en compte dans l'indicateur, mais qui peuvent entraîner une baisse de la valeur nette d'inventaire du compartiment :

Risque de change : (risque que la valeur d'un investissement soit influencée par les fluctuations des taux de change) : Le risque de change est élevé. Étant donné que le compartiment investit en actions sur des marchés mondiaux, la valeur nette d'inventaire peut être influencée par les fluctuations des taux de change des portefeuilles de titres libellés en devises autres que la devise du compartiment.

Pour plus d'informations sur les risques, vous pouvez consulter le prospectus du compartiment.

# Crelan Fund EconoStocks

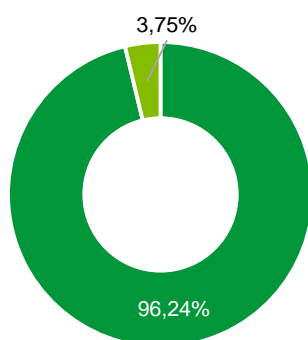
Compartiment de la sicav belge Crelan Fund,  
activement géré par Econopolis Wealth Management NV

La société de gestion est Luxcellence Management Company S.A.

REPORTING 30/06/2022

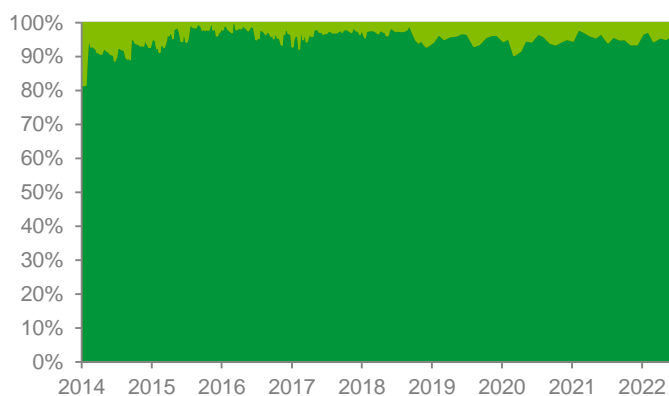
## ALLOCATION ACTUELLE<sup>(3)</sup>

■ Obligations ■ Actions ■ Cash



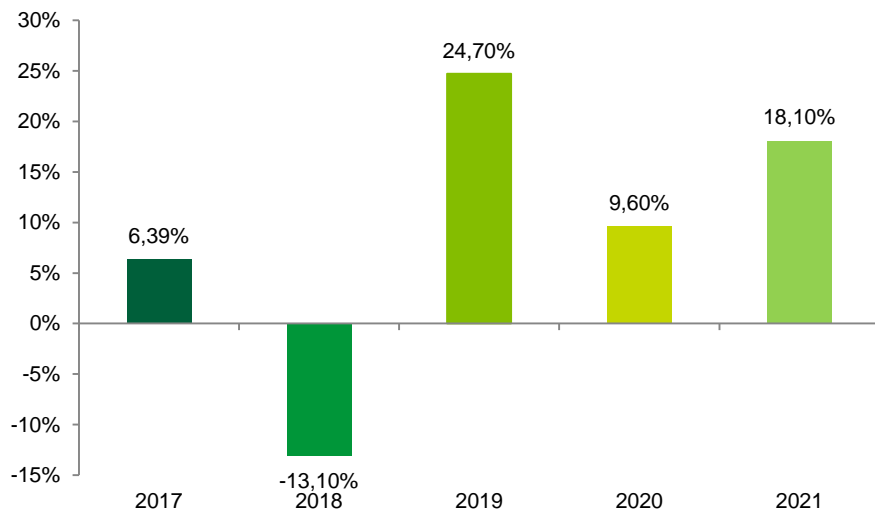
## ALLOCATION HISTORIQUE<sup>(3)</sup>

■ Obligations ■ Actions ■ Cash



## RENDEMENT EN EUR<sup>(2)(3)(4)(5)</sup>

Rendement actuariel annuel brut pour les 5 dernières années civiles sur une base annuelle



### Rendement Cumulatif

Période	Date <sup>(5)</sup>	Rendement
1 mois	30/05/2022	-6,16%
3 mois	30/03/2022	-13,41%
6 mois	30/12/2021	-18,41%
1 an	30/06/2021	-15,22%

### Actuariel rendement

Depuis la création	3/12/2013	3,61%
Derniers 5 ans	30/06/2017	2,13%

(2) Les chiffres du passé ne sont pas un indicateur fiable des chiffres futurs

(3) Source: Econopolis; Crelan

(4) Les résultats indiqués sont les résultats avant déduction des coûts, taxes et frais.

(5) Calcul du rendement cumulé: VNI telle que mentionnée sous la rubrique "Valeur Nette d'Inventaire" en référence à la VNI de cette date.

# Crelan Fund EconoStocks

Compartiment de la sicav belge Crelan Fund,  
activement géré par Econopolis Wealth Management NV

La société de gestion est Luxcellence Management Company S.A.

REPORTING 30/06/2022

<b>Code ISIN</b>	BE6257959047 (Distribution)
<b>Gestionnaire du portefeuille</b>	Econopolis Wealth Management
<b>Distributeur</b>	Crelan S.A.   Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 BRUXELLES
<b>Dépositaire</b>	CACEIS Bank, Belgium Branch
<b>Intermédiaire chargé du service financier en Belgique</b>	CACEIS Belgium
<b>Durée</b>	Onbepaalde duur
<b>Date de lancement du compartiment</b>	2/12/2013
<b>Premier VNI</b>	3/12/2013
<b>Publication VNI</b>	Quotidien dans L'Echo / De Tijd et sur www.crelan.be.
<b>Frais d'entrée</b>	Maximum de 2,50% chez Crelan (négociable)
<b>Frais de sortie</b>	0,00% chez Crelan
<b>Frais courant</b>	1,85% 13/04/2022
<b>Précompte Mobilier</b>	Le Compartiment <b>n'est pas</b> présumé investir directement ou indirectement plus de 10% des actifs dans des titres visés à l'article 19bis du CIR92. En conséquence, en cas de rachats des actions de capitalisation par la Sicav, l'investisseur n'est pas soumis à un précompte mobilier à la source de 30% (sous réserve d'une modification légale).
<b>Taxe boursière</b>	Rachats: CAP: 1,32% avec un maximum de 4.000 EUR Conversions: CAP => DIS: 1,32% avec un maximum de 4.000 EUR DIS => KAP: 0,00%
<b>Documentation</b>	Toutes les informations sur Crelan Fund et ses compartiments sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais dans toutes les agences de Crelan et auprès du prestataire de services financiers CACEIS Belgium : » le prospectus d'émission détaillé ; » le document comportant les informations clés pour l'investisseur (KIID) ; » les rapports des compartiments. SICAV à plusieurs compartiments qui a choisi des investissements conformes à la directive en vigueur 2009/65/CE, en matière de fonctionnement et de placements à la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances. À ne pas assimiler à des conseils en placements.
<b>Service plaintes</b>	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service plaintes de Crelan : Crelan Service plaintes – ANT10103, Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles, ou utiliser le formulaire disponible sur le site Internet <a href="http://www.crelan.be/fr/general/formulaire-de-plainte">www.crelan.be/fr/general/formulaire-de-plainte</a> . Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, Ombudsfin ASBL – North Gate II – Boulevard du Roi Albert II 8 boîte 2 – 1000 Bruxelles, tél. 02 545 77 70, e-mail <a href="mailto:ombudsman@ombudsfin.be">ombudsman@ombudsfin.be</a> , site Internet <a href="http://www.ombudsfin.be/fr/particuliers/introduire-une-plainte/">http://www.ombudsfin.be/fr/particuliers/introduire-une-plainte/</a>
<b>Disclaimer</b>	Préalablement à toute décision d'investissement, l'investisseur doit lire les documents 'Informations Clé pour l'Investisseur et le prospectus.







